

**Service du greffe**

Division des élections, du soutien aux  
commissions et de la réglementation  
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134  
Montréal, Qc  
H2Y 2C6

---

**Commission de la présidence du conseil**

**Procès-verbal de l'assemblée publique  
du mercredi 15 juin 2016 à 19 heures  
Hôtel de ville, salle du conseil  
275, rue Notre-Dame Est**

**Objet : Étude publique du rapport annuel 2015 de l'Office de consultation publique de  
Montréal (OCPM)**

---

**COMMISSAIRES PRÉSENTS :**

M. Frantz Benjamin, président  
M. Francesco Miele, vice-président  
Mme Catherine Clément-Talbot  
Mme Mary Deros  
M. Jean-Marc Gibeau  
Mme Andrée Hénault  
M. Normand Marinacci  
M. Craig Sauvé

**COMMISSAIRE ABSENT :**

M. François Limoges, vice-président

**CONSEILLÈRES PRÉSENTES :**

Mme Justine McIntyre, arrondissement de Pierrefonds-Roxboro  
Mme Christine Gosselin, arrondissement Le Plateau-Mont-Royal

**COLLABORATRICE PRÉSENTE :**

Mme Marie-Ève Bonneau, adjointe au président du conseil

**ASSISTANCE :** 8 personnes dont une journaliste

---

**1. Ouverture**

Le président, M. Frantz Benjamin, déclare la séance ouverte à 19 h 10. Il souhaite la bienvenue à l'assistance et souligne la présence des deux élues. Par la suite, il demande aux commissaires de se présenter et explique le déroulement de l'assemblée.

**2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Sur une proposition de Mme Mary Deros, appuyée par M. Jean-Marc Gibeau, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

**3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée publique du 10 septembre 2015**

Sur une proposition de M. Craig Sauvé, appuyée par Mme Andrée Hénault, le procès-verbal du 10 septembre 2015 est adopté à l'unanimité.

**4. Étude publique du Rapport annuel 2015 de l'Office de consultation publique de  
Montréal**

Avant de donner la parole à la présidente de l'Office de consultation publique, Mme Dominique Ollivier, le président, au nom de la Commission, souhaite la féliciter pour les deux prix mérités cette année. Tout d'abord, dans le cadre de la conférence annuelle de l'Observatoire international de la démocratie participative à Matola au Mozambique en mai, l'OCPM a reçu le prix « Bonne pratique en participation citoyenne ». Elle a également reçu la distinction « Finaliste avec une mention spéciale » pour leur consultation publique sur la réduction de la dépendance des Montréalais aux énergies fossiles. Deuxièmement, l'OCPM a reçu « le premier prix de bonnes pratiques de démocratie

participative, catégorie internationale » lors de la 9<sup>e</sup> rencontre du Réseau brésilien du budget participatif à Canoas au Brésil.

Le président, M. Frantz Benjamin, invite Mme Dominique Ollivier, à débiter la présentation du bilan annuel 2015. Cette dernière rappelle la création de l'OCPM en 2002, une institution municipale vouée à la consultation publique, en vertu de l'article 75 de la *Charte de la Ville de Montréal* (RLRQ, chapitre C-11.4).

La mission de l'OCPM, en tant que tiers neutre et indépendant, consiste à consulter le public montréalais sur tout projet lui étant confié par le conseil municipal ou le comité exécutif; à proposer des règles visant à encadrer les consultations publiques des instances municipales afin d'en assurer la crédibilité, la transparence et l'efficacité et à réfléchir sur les meilleures pratiques. Le budget non indexé de l'OCPM s'élève à 2 M \$. Son secrétariat, incluant la présidente, comprend huit personnes à temps plein et plusieurs ressources contractuelles afin de répondre aux différents besoins.

En 2015, l'OCPM s'est vu confier cinq mandats et a tenu 12 séances publiques et 24 activités contributives auxquelles 2 331 citoyens ont participé. De plus, le site web de l'OCPM a reçu 49 250 visites.

Mme Ollivier aborde également son objectif particulier en 2015 soit la participation sans exclusion et les nouvelles pratiques en consultation publique. L'objectif de la participation sans exclusion vise à :

- mieux permettre la participation de certains groupes de citoyens;
- favoriser l'expression de la diversité d'opinions;
- encadrer et faciliter l'usage numérique;
- intervenir en amont;
- éviter d'amplifier les fractures sociales et
- imaginer des dispositifs particuliers pour favoriser des populations à risque d'exclusion.

Pour y arriver, l'OCPM déploie des efforts en vue de favoriser l'intégration des outils numériques pour faire évoluer les pratiques et accroître la participation; la valorisation des contenus citoyens; la dimension collaborative du design des services publics et des démarches d'expérimentation ancrées dans le quotidien des citoyens. À cet effet, Mme Ollivier mentionne l'inauguration d'une nouvelle section Accès universel améliorée sur [ocpm.qc.ca](http://ocpm.qc.ca) ainsi que la distribution d'une trousse didactique afin de favoriser l'information et la participation des publics à risque d'exclusion.

Dans le cadre de la consultation sur la réduction de la dépendance des montréalais aux énergies fossiles (#Vert MTL) initiée par les citoyens dans le cadre du processus du *droit d'initiative en matière de consultation publique*, les activités contributives citoyennes ont donné la possibilité à quiconque d'organiser sa propre consultation maison. Mme Ollivier résume par la suite les points forts de cette consultation. À l'aide d'une trousse « prêt-à-consulter », les groupes discutent des enjeux de la consultation. Les propositions ainsi obtenues ont ensuite été ajoutées à la consultation en ligne pour alimenter le débat. Ainsi, 37 consultations maisons ont été tenues dans 19 arrondissements rejoignant plus de 700 participants, dont 70 % ont été initiées par des femmes. Quant au volet de la consultation en ligne, les sujets privilégiés touchent les transports, les bâtiments, les industries, les services de la Ville et les habitudes de vie des personnes. Ainsi 780 individus et groupes se sont enregistrés, plus de 5 000 interventions ont été signifiées dont 60% ont porté sur le thème des transports.

Le président, M. Frantz Benjamin, remercie Mme Ollivier.

## **5. Période de questions des citoyens**

### **5.1 Mme Justine McIntyre**

La conseillère, Mme Justine McIntyre, s'intéresse particulièrement au volet de la participation sans exclusion et de la plate-forme autogérée utilisée lors de la consultation #Vert MTL. Elle comprend que ces nouvelles façons de faire viennent enrichir le processus, mais ne remplacent pas la consultation publique de participation présentielle. Est-ce que des propos irrespectueux ou haineux ont été observés sur Internet et est-ce que du filtrage a été requis par l'Office? Madame Ollivier répond que le choix de la plateforme (Cap Collectif) a été guidé par un souci d'émuler la méthode normalement utilisée par l'OCPM, c'est-à-dire une présentation des participants qui se fait sur place en s'adressant à l'Office. Les participants étaient invités à faire une proposition et d'autres pouvaient exprimer leur accord ou leur désaccord de manière constructive sans débat et sans dialogue entre les participants. L'OCPM a dû modérer trois interventions et a reçu une plainte pour racisme, ce qui est minime si l'on tient compte des quelque 5 000 interventions enregistrées sur la plate-forme. Cette expérience s'est révélée un succès et semble prometteuse pour l'avenir.

### **5.2 M. David Bruce Merlo**

M. David Bruce Merlo aimerait savoir s'il existe un programme qui permet de suivre le traitement et l'état d'avancement des recommandations formulées par l'OCPM. Mme Ollivier répond qu'il est important d'informer la population que la phase de rétroaction fait partie intégrante du processus de consultation. Par exemple, en 2015, plusieurs arrondissements ont transmis à l'OCPM des suivis sur les différentes recommandations formulées, ces suivis ont été mis en ligne dans le dossier de consultation concerné. En tant que tiers neutre, l'OCPM souhaite transmettre à l'Administration le pouls de la population, mais il appartient aux élus de décider quelles suites à donner aux recommandations.

### **5.3 Mme Morgane Lassaux**

Mme Morgane Lassaux fait partie de la Coalition Climat Montréal qui a initié la demande en droit d'initiative pour une consultation sur la réduction de la dépendance des Montréalais aux énergies fossiles (#Vert MTL). Elle demande quel rôle jouera l'OCPM suite au dépôt du rapport sur ladite consultation et si la Ville semble favorable à utiliser dorénavant le co-design pour développer de nouvelles politiques de concert avec les citoyens. Mme Ollivier rappelle que le conseil municipal et le comité exécutif confient les mandats à l'OCPM, son rôle étant celui d'un tiers neutre et non d'activiste. Lorsque le processus de consultation est complété et que les recommandations sont remises aux instances, le travail de l'OCPM est terminé et ce sont les services de la Ville qui voient à la mise en œuvre des recommandations retenues par les élus. Toutefois, l'OCPM demeure la gardienne de toute la documentation reliée à la consultation qui reste accessible à la population sur Internet. Il revient aux organismes de suivre le dénouement des consultations et la concrétisation des recommandations. Le vice-président, M. Miele ajoute que la Ville consulte la population de diverses manières, notamment par le biais des différentes commissions, des comités consultatifs d'urbanisme, des projets d'urbanisme ou de rencontres en amont sur des projets spécifiques, le citoyen étant toujours au cœur des préoccupations des élus. Quant au co-design, il n'appartient pas à la commission de décider de la pertinence d'un outil spécifique de consultation. Le président, M. Benjamin, ajoute que l'OCPM a le loisir d'utiliser les méthodes qu'il souhaite pour mener à bien ses mandats. Il mentionne qu'à titre de président du conseil, il a accueilli à diverses reprises M. Matthew Chapman de la Coalition Climat Montréal et les élus recevaient toujours favorablement ses préoccupations.

## **6. Période de questions et commentaires des commissaires**

Le président, M. Frantz Benjamin, invite, à tour de rôle, les commissaires à prendre la parole.

### **6.1 M. Normand Marinacci**

M. Marinacci félicite Mme Ollivier pour la qualité du rapport. Tout comme l'intervention de M. Merlo, il mentionne qu'il serait intéressant que le bilan d'activités puisse inclure le suivi des recommandations des différentes consultations. Sa question porte sur la méthode utilisée par les commissaires pour préparer leurs recommandations. Mme Ollivier répond qu'il s'agit d'une question qui leur est souvent posée. Tout d'abord, la question du nombre est souvent contestable. Les commissaires partent du principe que le citoyen est la meilleure personne pour parler de son environnement et de son quartier. L'OCPM met beaucoup d'efforts afin que la présentation du dossier soit assez costaud pour permettre aux citoyens de poser toutes leurs questions et être bien informés sur la teneur de la consultation. Par la suite, leurs questions étant éclaircies, les citoyens sont plus en mesure de faire valoir leurs véritables préoccupations. L'expertise des citoyens, l'expertise des commissaires ainsi que l'analyse du corpus de l'ensemble des politiques en place, des règlements et des mémoires guident la préparation des recommandations. Les commissaires de l'OCPM s'interdisent de faire des commentaires ou des recommandations sur des sujets qui n'ont pas été présentés lors de la consultation, car le rôle de l'OCPM est de prendre le pouls de la population et d'en faire rapport aux élus.

### **6.2 Mme André Hénault**

Mme Hénault félicite Mme Ollivier pour l'excellent travail accompli et les prix gagnés par l'Office de consultation de Montréal au cours de l'année 2015.

### **6.3 M. Craig Sauvé**

M. Sauvé se joint à ses collègues pour féliciter l'OCPM de ses activités de participation citoyenne. Dans le but de mieux informer les lecteurs du rapport, M. Sauvé suggère à Mme Ollivier, de faire un tableau comparatif triennal sur les données budgétaires (soit l'année précédente, celle visée par le rapport et celle de l'année suivante). Concernant l'ajout de 232 000 \$ au budget de 1,8 M \$ alloué en 2015, cette somme additionnelle a-t-elle servi uniquement à défrayer les coûts de loyer? Combien de personnes permanentes travaillent à l'OCPM? Mme Ollivier précise qu'en 2016, le montant des crédits autorisés à l'Office a été ajusté en conséquence pour couvrir le coût du loyer. Elle ajoute que selon les mandats, il arrive que des sommes soient retournées au fonds consolidé de la Ville. Toutefois, le budget n'est pas indexé depuis 2003, malgré l'inflation et les hausses du loyer ou de la rémunération. Le nombre d'employés permanents est habituellement de huit personnes incluant la

présidente. L'OCPM n'est pas soumis au Plan quinquennal de main-d'œuvre (PQMO) de la Ville, seuls le secrétaire et la présidente sont à l'emploi de la Ville. Les pressions budgétaires pourraient se situer d'une part, sur le plan des processus devenant de plus en plus complexes et d'autre part, sur le plan des secrétaires analystes de commission qui ne sont pas du personnel permanent. En effet, il a été observé que les secrétaires analystes, qui après avoir été formés par l'OCPM, quittent pour des postes permanents au profit du privé ou de l'appareil municipal lui-même.

#### **6.4 M. Francesco Miele, vice-président**

Le vice-président, M. Francesco Miele, tient à remercier toute l'équipe de l'OCPM pour le travail accompli. M. Miele formule deux questions. La première concerne une précision budgétaire, à savoir dans quelle famille sont consignées les sommes servant à payer les commissaires. La deuxième interrogation porte sur le volet Formation offert à la Ville et aux élus. Il est suggéré que les activités de formation soient consignées dans les futures éditions du rapport. Mme Ollivier répond que les coûts engendrés par le travail des commissaires figurent dans la famille Services professionnels et administratifs. La famille Rémunération comprend le paiement du personnel permanent et auxiliaire. Concernant l'offre en formation, l'OCPM, de concert avec le Bureau de la présidence du conseil, avait effectivement formé 41 élus. D'autres demandes de formation ont été reçues dans les dernières années, notamment d'inclure un corpus sur la consultation publique dans le catalogue de formation des professionnels de la Ville ainsi que de former des élus à l'international. Dans ce dernier cas, l'OCPM reçoit des transferts monétaires pour les déplacements vers les pays hôtes. Le développement du matériel didactique et la formation représentent un aspect important dans les relations de coopération internationale entretenues par l'OCPM.

#### **6.5 Mme Mary Deros**

Mme Deros souligne l'excellent travail de l'OCPM et ajoute qu'elle a elle-même participé et apprécié la formation offerte par l'organisme. En tant qu'élue, il est satisfaisant de voir les citoyens et les organismes prendre la parole et partager leurs opinions durant les consultations de l'OCPM, ce faisant aidant les élus à prendre des décisions éclairées.

#### **6.6 M. Jean-Marc Gibeau**

M. Gibeau est également de l'avis de M. Sauvé d'ajouter un tableau comparatif triennal sur les données budgétaires dans le but de mieux informer les lecteurs du rapport. Il félicite Mme Ollivier de sa présentation.

#### **6.7 Mme Catherine Clément-Talbot**

Mme Clément-Talbot félicite Mme Ollivier pour les deux prix remportés cette année par l'OCPM. Concernant la plate-forme en ligne utilisée dans le cadre de la consultation portant sur la réduction de la dépendance des Montréalais aux énergies fossiles (#Vert MTL), Mme Clément-Talbot demande si les commentaires formulés par les internautes étaient publics? Mme Ollivier répond que les personnes devaient se nommer, s'identifier en se créant un profil (groupe d'âge, sexe et code postal) ce qui permettait d'empêcher les alias et les robots de s'immiscer dans les débats. La plate-forme était accessible à tous, en temps réel, et la modération n'a pas été nécessaire durant le processus. Les analystes ont par la suite regroupé les 5 000 commentaires sous des thèmes ce qui a permis au public ainsi qu'aux commissaires d'en prendre connaissance d'une manière organisée. Elle ajoute que l'utilisation des nouvelles technologies correspond à une source additionnelle d'information, mais ne remplace en aucun cas le processus formel de consultation publique.

#### **6.8 M. Frantz Benjamin, président**

Le président, M. Benjamin, remercie et souligne l'importance des travaux de l'OCPM et la belle collaboration avec la Commission et le Bureau de la présidence du conseil. Il tient à remercier l'OCPM d'avoir tenu compte des échanges de l'assemblée publique de 2015 de la Commission concernant l'importance de rejoindre certaines clientèles pour les informer et les inviter à participer au processus de consultation. Lorsque l'OCPM intervient dans différents territoires, y a-t-il cette flexibilité des méthodes pour rejoindre les différentes clientèles? Mme Ollivier répond que l'Office est relativement autonome dans son choix des méthodes de consultation tout en respectant ses limites budgétaires. Une nouveauté à l'Office consiste à faire des cartographies de parties prenantes pour identifier précisément de qui cherche-t-on l'avis. Des méthodes de communication sont par la suite privilégiées pour les joindre. L'OCPM cherche à préserver à tout prix sa capacité à innover pour favoriser la participation des différentes clientèles.

Le président, M. Benjamin, souhaite connaître les projets en cours. Mme Ollivier énumère les différents projets qui comprennent notamment une consultation dans le Sud-Ouest et un projet immobilier sur le domaine des Franciscains. En terminant, M. Benjamin, souligne l'importance du volet international des activités de l'OCPM qui gagnerait à être mieux connu par les Montréalais.

## 7. Levée de la séance

Le président, M. Frantz Benjamin, remercie Mme Ollivier, les personnes présentes ainsi que les commissaires.

À 20 h 25, sur une proposition du vice-président, M. Francesco Miele, appuyée par Mme Andrée Hénault, le président, M. Frantz Benjamin, déclare la séance levée.

ADOPTÉ LE :    LE                    **2017**  
\_\_\_\_\_

***ORIGINAL SIGNE***  
\_\_\_\_\_

Frantz Benjamin  
Président

***ORIGINAL SIGNE***  
\_\_\_\_\_

Sylvie Lalonde  
Secrétaire recherchiste